

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 62 (1965)
Heft: 12

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis administratifs

Nous rappelons que le prochain numéro de notre journal paraîtra au début de février 1966.

La rédaction.

AUX CAISSIERS DES SECTIONS

Déjà il faut songer au bouclage des comptes 1965 et préparer ceux de la nouvelle année.

Nous rappelons que la cotisation pour 1966 est de Fr. 8.50 par membre et qu'elle doit nous parvenir *jusqu'au 31 janvier 1966 au plus tard* (compte de chèque No 10-1480).

Les formulaires blancs, roses, bleus, de même que le décompte annuel, sont à nous retourner simultanément pour le *15 janvier 1966, dernier délai*. Les indications supplémentaires relatives à ces formulaires ont paru dans les numéros de novembre et décembre 1962.

Le numéro de janvier 1966 de notre journal sera supprimé comme ce fut le cas cette année. Au début de février 1966, paraîtra le No 1-2 janvier-février en un seul fascicule. Un sincère merci pour votre collaboration.

Le caissier central.

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS INDIVIDUELS

Nous rappelons à nos *abonnés individuels* le paiement de l'abonnement 1966 au « Journal Suisse d'Apiculture », fixé à Fr. 7.50 pour la Suisse et à Fr. 8.— pour l'étranger.

Cette finance d'abonnement doit être versée avec indication du nom, prénom et adresse complète, sur le compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture à Payerne, d'ici au 31 janvier 1966. Passé ce délai, nous nous permettrons de vous adresser un remboursement. Par avance, nous vous remercions de votre compréhension.

N.B. — Cet avis ne concerne pas les membres de la Romande.

Le caissier central.

ASSURANCES « VOLS ET DÉPRÉDATIONS » ET « RESPONSABILITÉ CIVILE »

Art. 9.

Le préposé rappelle aux sociétaires quelques prescriptions concernant les assurances de la « Romande ».

Vols et déprédations

a) Prime de base : Fr. 1.— pour les membres ; cette prime est comprise dans la cotisation de la Romande.

b) Surprime :

par membre possesseur de 11 à 20 ruches	Fr. 1.—
par » » de 21 à 30 »	Fr. 2.—
par » » de 31 à 40 »	Fr. 3.—
par » » de 41 à 50 »	Fr. 4.—
par » » de 51 ruches et plus	Fr. 5.—

Ces surprimes sont à verser au caissier central, compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture, *Payerne*, pour le 1er janvier de chaque année et les quittances postales servent de pièces justificatives, soit pour l'assureur soit pour l'assuré. Les surprimes fixées pour les ruchers supérieurs à 10 colonies sont facultatives ; par contre, si la surprime n'est pas réglée, les indemnités ne seront versées que selon le principe de la sous-assurance, c'est-à-dire qu'un membre possesseur de :

11 à 20 ruches	ne touchera en cas de sinistre que $\frac{1}{2}$ du dommage
21 à 30 »	» » » $\frac{1}{3}$ du dommage
31 à 40 »	» » » $\frac{1}{4}$ du dommage
41 à 50 »	» » » $\frac{1}{5}$ du dommage
51 ruches et plus	ne touchera en cas de sinistre que $\frac{1}{6}$ du dommage

Il est en outre rappelé que lors du paiement des surprimes le *numéro matricule* figurant à côté de l'adresse du journal est à indiquer chaque fois au talon du chèque.

En outre, lors de l'annonce d'un sinistre, il est aussi absolument nécessaire que le *numéro matricule* soit joint à la demande d'indemnité.

Responsabilité civile

Jusqu'à 100 000 Fr. en cas de mort ou blessure d'une seule personne.

» 300 000 Fr. par sinistre frappant plusieurs personnes.

» 20 000 Fr. par cas pour dégâts matériels.

La prime par membre à charge de la Romande est de 40 centimes. Face à ces conditions d'assurance améliorées au 100 %, tous les possesseurs d'abeilles verront un sérieux avantage à rester ou à devenir membre de la SAR.

Le préposé : H. Broquet.

Vétérans SAR

Pour l'obtention du titre de vétéran, les sociétaires doivent totaliser 35 ou 50 ans d'activité ininterrompue.

Les inscriptions, pour être valables, doivent être faites par les comités de section jusqu'au 31 décembre prochain. Passé cette date, elles seront reportées à l'année suivante.

Les inscriptions individuelles ne sont pas admises. Prière d'écrire lisiblement et d'orthographier correctement les noms ; indiquer sans faute la date d'entrée dans la section, le domicile et le numéro matricule.

Le préposé aux vétérans : Ed. Bassin, Marchissy s/Nyon.

Diplômes

Les nouveaux diplômes très attrayants et de format sensiblement réduit, peuvent être obtenus au prix de Fr. 1.50 la pièce, auprès du caissier central de la Romande, M. Auguste Merminod, Payerne (c. ch. 10-1480, Société romande d'apiculture).

C'est avec plaisir que les présidents de section remettront ces nouveaux diplômes à leurs vétérans.

Notre bibliothèque

Le CC rappelle aux membres que la bibliothèque, avec ses 2000 volumes, est à la disposition des apiculteurs affiliés à une section de la Romande. Le prêt est gratuit. Les frais de port, aller et retour, sont à la charge de la Romande. Le catalogue est en vente au prix de Fr. 3.—. S'adresser au bibliothécaire Jos. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg.

Changements d'adresse

Ils sont à adresser au caissier, M. A. Merminod, Beau-Site à 1530 Payerne et non à la rédaction au Locle.

Ne pas oublier d'indiquer le numéro matricule de l'abonné figurant après son nom dans l'adresse du journal. En observant ces instructions, des frais inutiles sont supprimés et le caissier est dispensé de longues et fastidieuses recherches. Nous vous remercions de votre compréhension.

A LA FÉDÉRATION SUISSE D'APICULTURE

Dans sa dernière séance du 16 octobre 1965, à Zurich, le comité de la Fédération suisse devait, par suite du décès de son président M. E. Hellwig, en mars 1965, désigner un remplaçant.

L'honneur de la présidence de la Fédération a été accordé au président de la SAR, M. R. Bovey.

Les apiculteurs de la Suisse romande se réjouissent de cette nomination et envoient avec leurs vœux, leurs félicitations à M. Bovey.

Rédaction.

L'ADIEU A 1965

Tel un hôte indésirable que l'on voit déjà se diriger vers la porte de sortie et que personne ne cherche à retenir, ainsi apparaît 1965 en cette fin d'année à la majorité des apiculteurs.

Quelques contrées privilégiées mises à part, il s'en trouve chaque année, 1965 avec ses averses continuelles et sa très basse température, n'a pas donné aux fleurs un abondant nectar et n'a surtout pas permis à nos abeilles de le récolter. Quant aux pucerons des miellats de forêt, leur développement a certainement été contrarié par les intempéries incessantes des mois d'avril à septembre. Eux aussi, si petits soient-ils, avaient besoin de chaud et de soleil pour travailler.

C'est donc une année à marquer d'un trait noir, une année à inscrire dans la liste des médiocres à mauvaises pour certains d'entre nous. Une fois encore l'on ne sépare pas l'ombre de la lumière ; pour apprécier à sa juste valeur la générosité de 1964 peut-être déjà un peu oubliée, il fallait probablement une année 1965 décevante.

Décevante aussi pour tous les cultivateurs dont le travail effectué parfois dans des conditions pénibles n'a pas obtenu le salaire de l'effort. Année de contraste qui a réservé en octobre de merveilleuses journées chaudes et ensoleillées à l'altitude tout au moins et qui astreint le vigneron valaisan à récolter sa vendange sous la neige.

Année bien spéciale que celle qui, en s'en allant laissera plus de déceptions que de joies. Mais il faut bien accepter ce passé révolu puisqu'il n'y a rien d'autre à faire et reconnaître qu'en ce qui concerne notre apiculture, si tout n'est pas encore au point, un pas en avant a tout de même été fait dans différents domaines au cours de l'année. Les questions si importantes d'élevage, de formation des conseillers apicoles, des maladies des abeilles, questions vitales pour notre apiculture, ont été étudiées et travaillées. Tout n'a donc pas été négatif et tandis que nos amies, contraintes à se grouper par les chutes de température extrêmement rapides de novembre, l'année 1965 a enfin souri en octobre en les gratifiant et nous avec elles, d'un véritable été à retardement, à l'altitude tout au moins.

Forces bien préparées pour affronter les frimas qui sont là comme aussi pour s'élancer à nouveau à la conquête de l'espace et

des fleurs, dans un ciel printanier de 1966 que nous entrevoyons déjà.

Grisaille de novembre : Repos de nos abeilles avant l'effort qui attend, relais nécessaire pour l'apiculteur qui lui aussi apprécie un temps de repos avant de faire le point pour repartir.

Mais repartir, c'est déjà la nouvelle année que nous saluons avec ses espoirs, avec ses promesses. Qu'elle soit pour vous tous lecteurs, bonne et heureuse dans vos familles et vos ruchers. Aux fidèles auxiliaires de notre petit journal, le soussigné adresse avec ses meilleurs vœux, ses très sincères remerciements. Enfin à tous, tout d'abord, un heureux Noël.

G. Matthey.

RAPPORT DU SERVICE DES PESÉES POUR L'ANNÉE 1965

Maintenant que l'agitation a cessé et que le calme s'est établi au rucher, nous pouvons revenir sur nos pas et jeter un coup d'œil sur la saison écoulée. Certes, les balances ne nous ont guère épatés par des hausses spectaculaires, mais si nous faisons la comparaison avec le mauvais temps dont nous avons été gratifiés durant cet été, nous devons reconnaître que dans l'ensemble ce n'est pas si mal.

Au cours de cette saison, 81 relevés, provenant de 19 stations, nous sont parvenus, dont 78 dans les délais, 1 égaré et 2 tardivement.

La répartition, par mois, est la suivante :

1 ^{er} octobre 1964	au 10 mars 1965	= 6 relevés
11 mars 1965	au 10 avril	= 12 »
11 avril	au 10 mai	= 15 »
11 mai	au 10 juin	= 17 »
11 juin	au 10 juillet	= 14 »
11 juillet	au 10 août	= 14 »

En ce qui concerne les balances de la Romande, quatre sont restées muettes ; espérons qu'elles donneront signe de vie en 1966. Sachez que notre service des pesées est unanimement apprécié. Qui, parmi nos membres, n'a pas la curiosité de savoir ce qui se passe dans les diverses régions de notre Romandie ? Nous comptons donc sur votre dévouement, et formons le vœu pour que les relevés nous parviennent régulièrement, et au plus tard pour le 15 de chaque mois.

Genève, octobre 1965.

O. Schmid.